

## Plan de compensation pour les détenteurs de passes de saison 2024-2025

En raison de l'ouverture tardive du centre de ski, le conseil d'administration informe les détenteurs de passe de saison que le plan de compensation suivant sera exceptionnellement mis en place pour la saison 2024-2025:

- 26 jours d'ouverture et + : ski de soirée inclus dans la passe de saison
- 15 - 25 jours d'ouverture: ski de soirée inclus + rabais additionnel de 15% sur la prévente des billets 2026 (en plus du rabais préventes)
- 4 - 14 jours d'ouverture: ski de soirée inclus + rabais additionnel de 15% sur la prévente des billets 2026 + remboursement proportionnel au nombre de jours d'ouverture. Le remboursement se fera selon la formule suivante:

*Montant du remboursement = Prix passe - (nombre de jours d'ouverture x Prix passe/15)*

- 0-3 jours d'opération: rabais additionnel de 15% sur la prévente des billets 2026 + remboursement à 80% de la passe de saison (20% de frais d'administration)

Les demandes de compensation pour 14 jours d'ouverture et moins doivent être faites à la fin de la saison par écrit, soit par courriel à [info@montbechervaise.ca](mailto:info@montbechervaise.ca), soit par courrier traditionnel à Centre de ski Mont-Bechervaise, 50 rue Eden, Gaspé (QC) G4X1Z2.

Le Centre de ski Mont-Bechervaise est un organisme à but non-lucratif dont la mission est de favoriser, développer et rendre accessible les activités culturelles, sportives et touristiques au Centre de ski Mont-Bechervaise pendant les quatre saisons de l'année. Les activités du Centre de ski sont sujettes aux conditions climatiques. Ce plan de compensation est exceptionnel pour la saison 2024 -2025. Le soutien de la communauté est essentiel pour la continuité des activités du Centre de ski.